

Chiffres clés | août

730 Incidents de protection rapportés

272 Violations du droit à la propriété

218 VSBG

123 Violations du droit à la vie/intégrité physique

Chiffres clés | Cumul mars- août

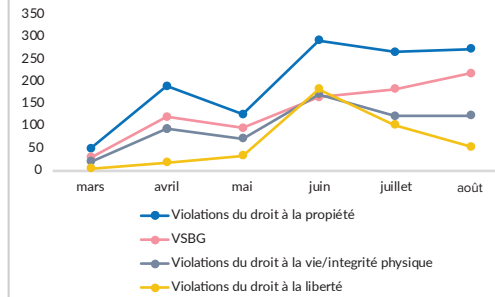
3 195 Incidents de protection rapportés

1 195 Violations du droit à la propriété

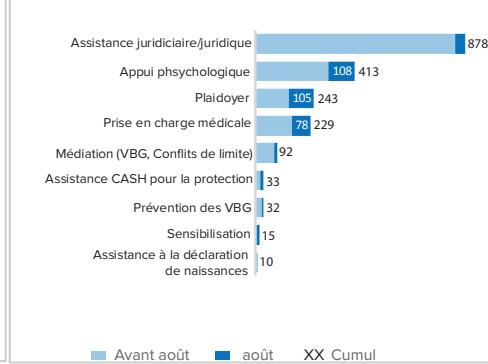
811 VSBG

602 Violations du droit à la vie/intégrité physique

Tendances mensuelles principales

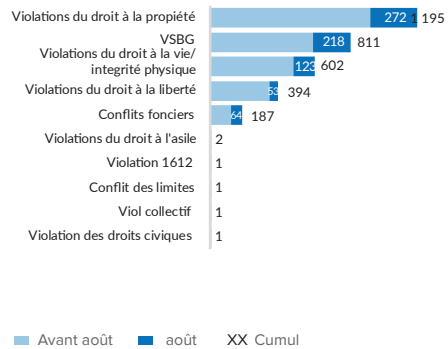


Actions de réponse

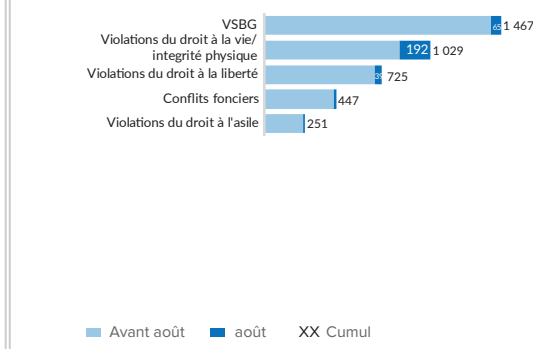


Typologie des incidents

Cas rapportés



Cas suivis



20 Moniteurs de protection de mars à août 2019

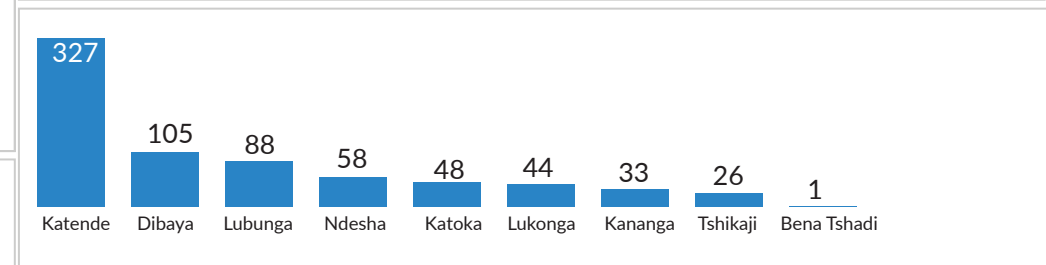
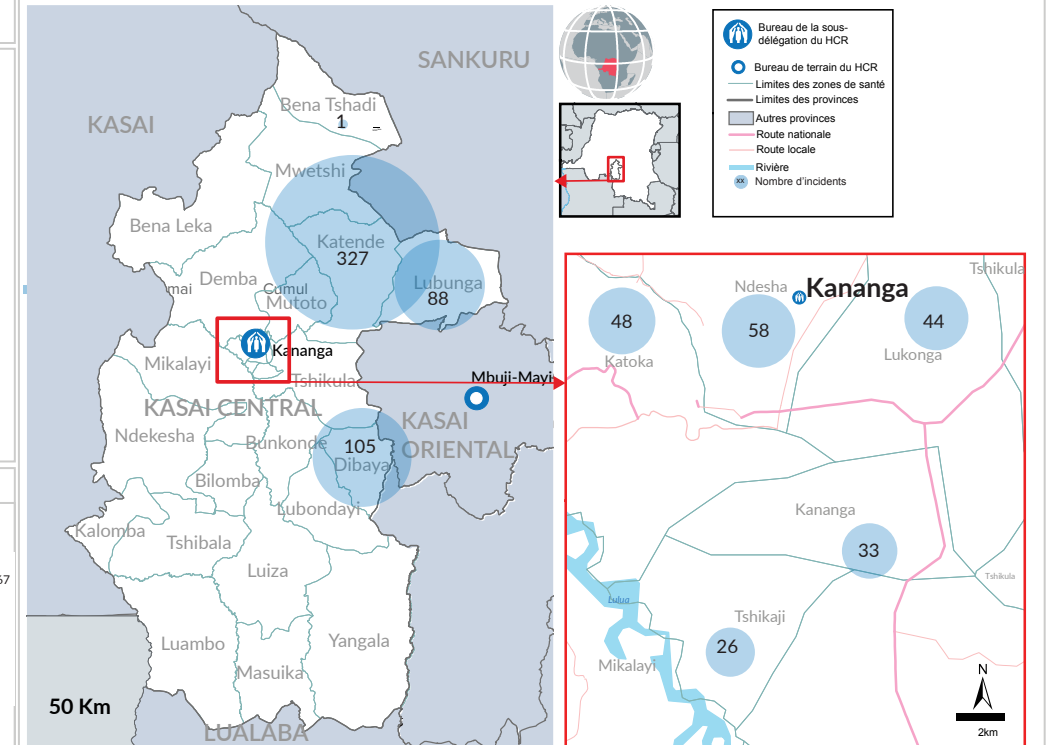
3 Territoires couverts

9 Zones de santé couvertes

Tendance générale des incidents

Vingt (20) moniteurs déployés dans les 8 zones de santé couvertes par le monitoring de Protection en territoire de Dibaya, Dimbelenge et la ville de Kananga ont collecté 730 incidents, soit une augmentation de 15 incidents comparativement au mois passé. Les violations de droit à la propriété et les VSBG prennent plus de la moitié d'incidents, soit 67,1%. Pareille situation s'est observée encore le mois précédent. Avec 39,7% d'incidents collectés, les retournés ont encore été les plus affectés de toutes les catégories de populations. Aucune amélioration n'est à noter comparativement au mois dernier 39,9% d'incidents collectés en juillet. Par contre, une diminution de 6,7% est à signaler chez les déplacés internes affectés en août par 27,3% d'incidents et une augmentation de 6,6% chez les membres de la communauté hôte. Les victimes sont majoritairement des femmes et des filles âgées de 18 à 59. Elles sont concernées par 69,7% des incidents. Cependant, seuls 323 sur les 730 incidents collectés et documentés en août ont été suivis, soit un taux de 44,2%.

REPARTITION DES INCIDENTS PAR ZONE DE SANTE|août



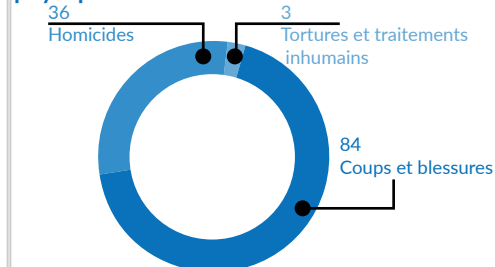
Tendances des violations | août

Les violations principales restent les mêmes. Les violations du droit à la propriété avec 266 cas en juillet et 272 cas en août, les VBG ont connu un accroissement de 35 cas, soit de 183 cas en juillet à 218 cas. Par contre, les violations du droit à la vie/intégrité physique n'ont pas tellement changé, 122 cas contre 123 cas en août, les violations du droit à la liberté ont diminué de 49 cas, c'est-à-dire de 102 cas en juillet à 53 cas en août et les conflits fonciers ont légèrement augmenté de 42 cas en juillet contre 64 cas en août.

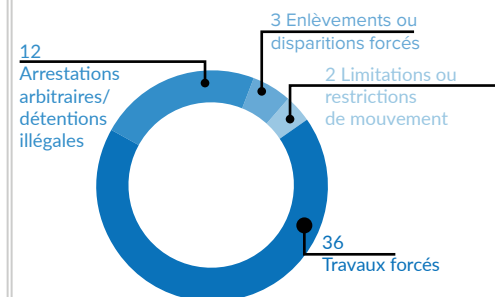
Violation du droit à la propriété



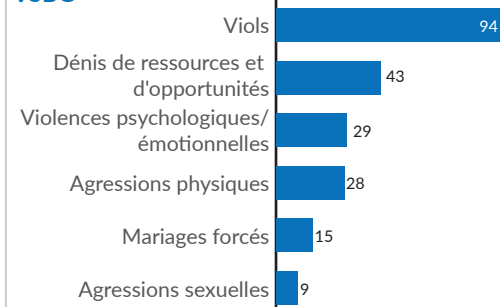
Violation du droit à la vie et à l'intégrité physique



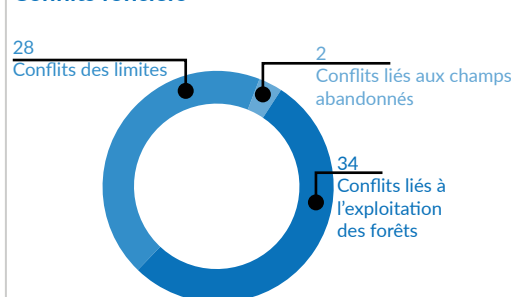
Violation du droit à la liberté



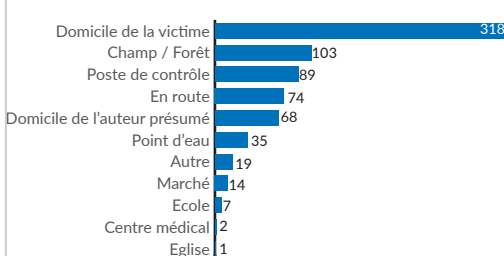
VSBG



Conflits fonciers



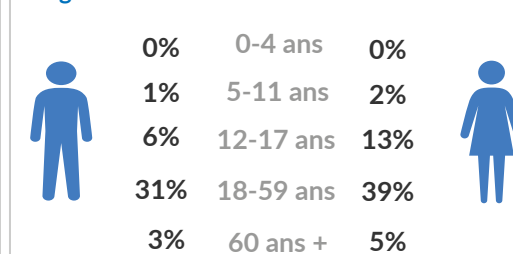
Lieux des incidents



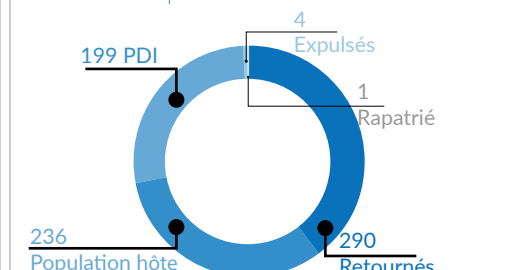
Tendances des VSBG | août

Sur 730 incidents de protection collectés et documentés en août, 29,9%, soit 218 incidents sont des VBG contre 183 cas de juillet, soit 26% d'incidents. Les IDPs affectés à 40,4% d'incidents VSBG sont suivis de retournés avec 35,8% et de résidents avec 23,4%. Parmi ces incidents VBG, 94 sont de cas de viols contre 50 cas de de juillet et dont 78 survivantes ont été référées et assistées médicalement devant les structures médicales dans 72 heures, excepté 2 survivants.

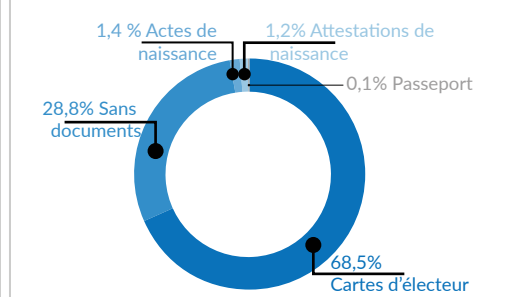
Nombre de victimes de violations par tranche d'âge et sexe



Nombre d'incidents de protection par profil des victimes



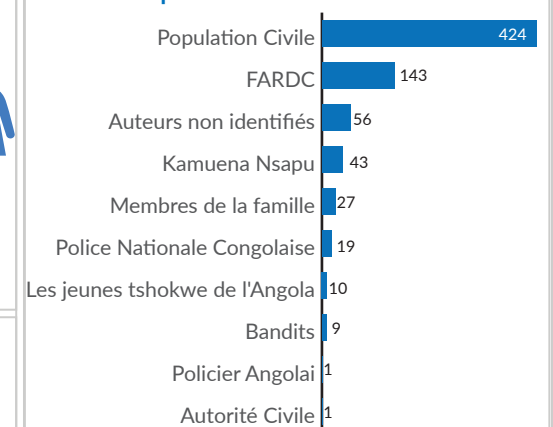
Documents d'identité des victimes



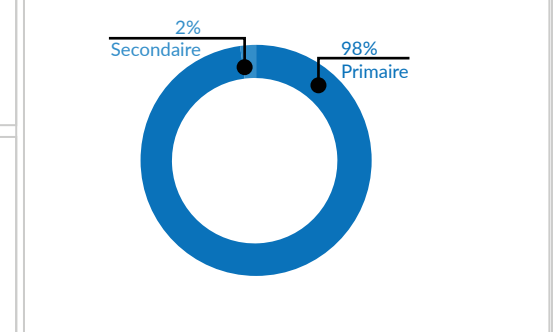
Auteurs présumés des violation | août

A l'instar du mois précédent, la population civile est le principal auteur des violations collectées, avec 61,8% des cas contre 56,5% du mois précédent. Les personnes armées avec une légère augmentation de cas, sont parties de 21,5% à 22,2% cas en août et les miliciens Kamuina Nsapu de 8% à 5,5% des violations présumées à leur charge.

Nombre d'incidents de protection par profil des auteurs présumés



Source de l'information



FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
PDI : Personnes Déplacées Internes
VSBG : Violences Sexuelles Basées sur le Genre

Analyse de Protection

L'environnement général de protection n'a pas connu d'amélioration significative. Des bandes criminelles seraient à l'origine de l'insécurité et des incidents. C'est ainsi qu'il s'observe dans la ville de Kananga une résurgence de cas de viols commis par des personnes armées ou non, mais opérant en groupe en usant soit de la ruse soit des contraintes pour commettre les crimes. La commune de Nganza en est une illustration tenant compte du nombre d'incidents enregistrés, notamment des cas de viol dans de contextes plus particuliers.

En l'absence de mécanismes plus efficaces de poursuites, les actes de violences se multiplient. Le fait pour les jeunes désœuvrés de consommer de manière abusive de la drogue et de la boisson locale dénommée «Tshinshampa» contribue également de la détérioration de l'environnement de protection dans la ville de Kananga et ses environs.

En effet, confrontée à l'arrivée massive de rapatriés spontanés en provenance de l'Angola pendant la deuxième quinzaine du mois d'août, la ville de Kananga risquerait de connaître encore plus d'incidents qu'elle en a connu en août. En dépit du fait qu'aucun impact de leur arrivée n'a influencé le nombre d'incidents au cours de ce mois, il se dégage une nécessité de renforcer la sécurité et la promotion des droits de l'homme comme moyen de prévention.

Par ailleurs, depuis le retrait des éléments FARDC, le territoire de Dibaya connaît actuellement une hausse relative de criminalités. Notons que la zone de santé de Dibaya fait toujours face aux mécanismes faibles de poursuite des auteurs des incidents de protection dont ceux des violences sexuelles et basées sur le genre. Des présumés auteurs échapperaient aux poursuites à cause du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire suite à la carence des acteurs. Un plaidoyer s'avère nécessaire pour renforcer les capacités de l'appareil judiciaire dans cette zone.

Somme toute les actions de réponse sont nombreuses mais restent insuffisantes au regard du nombre importants d'incidents.